

Réf: Dossier 251157

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « MALAN AGROPASTORALE ET PRESTATION DE SERVICE » en abrégé « MAGS »

Siège Abidjan, Cocody, Abidjan Cocody Riviera
palmeraie, Lot 77, Ilot 14

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 30/08/2023, et enregistrés au CEPICI le 30/08/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « MALAN AGROPASTORALE ET
PRESTATION DE SERVICE » en abrégé « MAGS »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE :
Agropastorale, Prestation de service,

Fournitures de bureau, BTP.

Et pour la réalisation de l'objet social :

L'acquisition, la location et la vente de tous
biens meubles et immeubles.

L'emprunt de toutes sommes auprès de tous
établissements financiers avec possibilité de donner en
garantie tout ou partie des biens sociaux.

La prise en location gérance de tous fonds de
commerce.

La prise de participation dans toute société
existante ou devant être créée

Et généralement, toute opérations financières,
commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se
rapportant directement ou indirectement à l'objet social
ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, Abidjan Cocody Riviera
palmeraie, Lot 77, Ilot 14

Dirigeant(s) M THIEMELE MALAN NOEL (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-10717 du 26/09/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°69353/GTCA/RC/2023 du 26/09/2023

